



Règlement du concours de peinture sur figurine

Article 1

La figurine est fournie par les organisateurs montée, non peinte et sans sous-couche.

Article 2

Le concours se déroule du **samedi 30 avril 2022 au mardi 31 mai 2022**. Les participants obtiennent leur figurine à partir du 30 avril et doivent la déposer peinte **au plus tard le 31 mai**.

Article 3

Le socle peut être peint et floqué. La figurine ne doit pas subir de conversions ou de modifications.

Article 4

Le prix de l'inscription est fixé à 2€ pour les figurines de base et à 5€ pour les figurines spéciales.

Article 5

Le jury est composé de Rémi, Albine et Johnny. L'évaluation de la figurine portera sur la technique, sur le respect des détails et sur la mise en valeur de la figurine. Il y a deux catégories, une pour les petites figurines et une pour les figurines spéciales.

Article 6

Des photos des figurines seront prises durant le concours, celles-ci seront utilisées dans le cadre de la promotion de notre événement et publiées sur Internet et sur nos réseaux sociaux.

Article 7

Les participants récupèrent leur figurine peinte par leurs soins à l'issue du concours.

Article 8

Des bons d'achat de 10€ à 30€ seront remis aux 3 premiers vainqueurs dans la catégorie des petites figurines, et 30€ au premier pour les figurines spéciales.

Article 9

Tout manquement à ce règlement entraînera *de facto* la disqualification du ou des participants contrevenants.

Article 10

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure. Les peintres de moins de 18 ans peuvent y participer dès lors qu'ils peuvent fournir l'autorisation expresse d'un parent adulte. Il n'y a pas d'autre limite d'âge, le concours est limité à une seule participation par personne par catégorie.